

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M^{me} Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. Depuis le 8 septembre 2020, les séances du conseil municipal de la Ville de La Pocatière sont tenues en présentiel pour certains membres du conseil et par visioconférence pour d'autres. L'enregistrement audio des séances du conseil ainsi tenues est déposé sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil et par visioconférence, le lundi 14 décembre 2020, à 20 h 30, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé
M^{me} Lise Bellefeuille
M. Mario Guignard
M. Simon Fissette
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Adoption de l'ordre du jour

296-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

297-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020.

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 13-2020 concernant la circulation et le stationnement.

M. le conseiller Steve Leclerc dépose séance tenante le projet de règlement numéro 13-2020. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Steve Leclerc, conseiller

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 14-2020 établissant la tarification pour l'année 2021

M. le conseiller Steve Leclerc donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 14-2020 établissant la tarification pour l'année 2021.

M. le conseiller Steve Leclerc dépose séance tenante le projet de règlement numéro 14-2020. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Steve Leclerc, conseiller

Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 15-2020 établissant les taux d'imposition pour l'année 2021

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille donne un avis de motion de l'adoption, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 15-2020 établissant les taux d'imposition pour l'année 2021.

M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille dépose séance tenante le projet de règlement numéro 15-2020. Des copies de ce projet de règlement sont mises à la disposition des personnes présentes à cette séance et seront disponibles dès à présent au greffe de la Ville pour les personnes intéressées.

Lise Bellefeuille, conseillère

Extrait du Registre des déclarations faites conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale - Dépôt

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et de l'article 5.3.5 du Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de La Pocatière, la greffière dépose un extrait du registre qui contient les déclarations des élus sur les dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus pendant la période du 17 décembre 2019 au 14 décembre 2020.

Collecte et transport des matières résiduelles - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la seule soumission reçue démontre qu'elle s'avère conforme mais que le prix soumis accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes la Ville a négocié une entente avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

298-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à Services sanitaires A Deschênes inc., de Trois-Pistoles, le contrat relatif à la fourniture des services de collecte et de transport des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de La Pocatière, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec options pour deux années additionnelles (2024 et 2025), le tout tel que décrit aux documents d'appel d'offres;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense totale d'environ 1 727 170,12 \$, toutes taxes en sus, pour les trois ans du contrat et les deux années additionnelles si la Ville choisit d'exercer les options stipulées en sa faveur, le tout selon les prix et coûts inscrits au bordereau de soumission révisé en date du 11 décembre 2020;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Traitement des matières recyclables - Attribution de contrat

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture du service de traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que l'analyse de la seule soumission reçue démontre qu'elle s'avère conforme;

299-2020 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ATTRIBUER à la Société VIA, de Lévis, le contrat relatif à la fourniture du service de traitement des matières recyclables ramassées sur le territoire de la Ville de La Pocatière, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023, avec options pour deux années additionnelles (2024 et 2025), le tout tel que décrit aux documents d'appel d'offres;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense totale d'environ 387 950 \$, toutes taxes en sus, pour les trois ans du contrat et les deux années additionnelles si la Ville choisit d'exercer les options stipulées en sa faveur, le tout selon les prix et coûts inscrits au bordereau de soumission;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Travaux de réfection d'une partie de la 6^e avenue Pilote - Services professionnels additionnels en ingénierie

300-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le paiement à S Leblanc consultant d'un montant de 3 643,75 \$, toutes taxes en sus, en paiement des services additionnels de surveillance chantier effectués dans le cadre du contrat attribué à cette firme en lien avec les travaux de réfection d'une partie de la 6^e avenue Pilote;

QUE cette somme soit payée à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, à même les sommes que la Ville recevra dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

Isabelle Lemieux, trésorière

Travaux de réfection de pavage et de construction de trottoirs et de bordures 2021 - Services professionnels en ingénierie

CONSIDÉRANT que M. Guillaume Bouchard, ingénieur, faisant dorénavant affaires sous la dénomination Bouchard service-conseil s.e.n.c, a préparé pour la Ville, en 2020, un

devis relatif à des travaux de construction de trottoirs et de bordures et de fabrication et de pose d'enrobé;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas octroyé ce contrat en 2020 à cause du montant de la seule soumission reçue, qui était largement au-dessus de l'estimation faite par la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville veut attribuer un contrat en 2021 pour des travaux de réfection de pavage et de construction de trottoirs et de bordures à partir du devis déjà fait mais en ajoutant certains travaux à celui-ci;

301-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de Bouchard service-conseil s.e.n.c., datée du 5 décembre 2020, relative à l'ajout de la réfection de deux stationnements, d'une rue et d'une section de la piste cyclable au devis de l'appel d'offres de 2020, incluant la mise à jour dudit devis;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 3 595 \$, toutes taxes en sus, (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement effectuées), payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020 ou à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Travaux de remplacement d'une section de conduite sanitaire - Services professionnels en ingénierie

302-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER l'offre de services de Bouchard service-conseil s.e.n.c., datée du 5 décembre 2020, relative à l'élaboration des plans et devis pour le remplacement de 125 mètres de conduite sanitaire sur la 4^e avenue Painchaud (dans le secteur à proximité du 1416);

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 4 225 \$, toutes taxes en sus, (compte tenu qu'elle peut varier en fonction des heures réellement effectuées), payable à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020;

D'AUTORISER M. Jacques Desjardins, directeur des Services techniques, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 3-2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

Projet de contrat de service pour le déneigement des rues

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière (la Ville) et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (la Municipalité) gèrent à l'interne le déneigement sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT la possibilité, dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19, que du personnel de la Ville ou de la Municipalité travaillant aux opérations de déneigement soit mis en isolement;

CONSIDÉRANT que, si cela survenait, la Ville et la Municipalité devraient avoir recours à des tiers pour assurer le service de déneigement et qu'il y a lieu pour elles de conclure une entente à ce sujet;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une aide financière octroyée aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur leurs finances;

303-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le projet de Contrat de service - Déneigement des rues, aux termes duquel la Ville de La Pocatière et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière conviennent des modalités entourant l'embauche de trois sous-traitants pour la période hivernale 2021, qui effectueraient les travaux de déneigement dans le cas où du personnel des municipalités devrait être mis en isolement en lien avec la COVID-19;

DE DÉCRÉTER à cette fin une dépense d'un montant forfaitaire de 5 000 \$ par sous-traitant, soit approximativement 2 500 \$ par municipalité, couvrant 134 heures de travail, et au tarif horaire de 35 \$ pour toute heure additionnelle, le tout payable à même l'aide financière octroyée aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur leurs finances;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, les contrats de service pour le déneigement des rues ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, à même l'aide financière octroyée aux municipalités dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur leurs finances.

Isabelle Lemieux, trésorière

Créneau d'excellence Tourbe et substrats - Entente de collaboration avec l'Association des producteurs de tourbe horticole du Québec

CONSIDÉRANT que l'Association de producteurs de tourbe horticole du Québec (l'APTHQ) héberge le créneau d'excellence Tourbe et substrats s'inscrivant dans la démarche ACCORD du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que, grâce au créneau d'excellence Tourbe et substrats, l'APTHQ a obtenu du financement pour supporter les initiatives locales d'agriculture urbaine;

CONSIDÉRANT que le collectif VertDire est promoteur d'initiatives locales d'agriculture urbaine et a des besoins de coordination;

CONSIDÉRANT que la Ville est l'employeur d'une coordonnatrice des services horticoles qui est impliquée dans le collectif VertDire et qui peut combler les besoins en coordination de ce dernier;

304-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente à intervenir avec l'Association de producteurs de tourbe horticole du Québec, aux termes de laquelle la Ville s'engage à assigner à sa coordonnatrice des services horticoles du temps de travail pour combler le besoin en coordination du collectif VertDire. L'entente est conclue pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2022 et l'APTHQ s'engage à verser à la Ville une contribution salariale totale de 13 000 \$;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Office municipal d'habitation de La Pocatière - Entente d'hébergement en cas d'évacuation

305-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, l'entente visant à ce que le Centre Bombardier soit identifié comme lieu d'évacuation externe temporaire en cas d'évacuation des édifices gérés par l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, soit le Domaine Lacombe, le Domaine Angélique et la Maison Marcelle-Mallet, pour quelque raison que ce soit, jusqu'à la prise en charge de ces personnes par la Croix-Rouge et l'Office municipal d'habitation. Ladite entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Enseigne de la Ville – Ententes avec le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et la Corporation Sanctuaire Notre-Dame-de-Fatima

306-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière loue du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} décembre 2020, un emplacement connu et désigné au cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, comme étant une partie du lot 4 093 449, ayant une superficie approximative de 325 pieds, afin d'y installer une enseigne, et ce, aux loyer, termes et conditions stipulés au projet de contrat;

QUE la Ville de La Pocatière renouvelle l'entente intervenue avec la corporation Sanctuaire Notre-Dame-de-Fatima concernant le branchement de l'alimentation électrique de l'enseigne sur l'entrée électrique de la propriété de cet organisme, le tout pour la contrepartie et aux termes et conditions stipulés au projet de contrat;

QUE le projet de contrat préparé par M^e Louis Garon, notaire, contenant les clauses relatives à la location de la parcelle de terrain et à l'entente pour la fourniture de l'électricité requise par ladite enseigne, soit accepté tel que rédigé;

QUE M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration, d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) - Reddition de compte

Dossier PPA-ES : 00029340-1 - 14085(01) - 2020-06-02-13

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- i) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- ii) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- iii) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU que les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

307-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière approuve les dépenses d'un montant de 5 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Reddition de compte

Dossier PPA-CE : 00029238-1 - 14085(01) - 2020-06-02-12

ATTENDU que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

308-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal de la Ville de La Pocatière approuve les dépenses d'un montant de 9 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci l'aide financière sera résiliée.

Contrôleur des animaux - Entente de services 2021

309-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente liant la Ville de La Pocatière à M^{me} Amélie Sirois à titre de contrôleur des animaux chargé de l'application du règlement numéro 15-2000 concernant les animaux ou de tout règlement adopté en remplacement de celui-ci, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

D'AUTORISER M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Gestion des documents d'archives – Entente de services avec le Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation

CONSIDÉRANT les besoins de la Ville en matière de gestion documentaire et d'archivage;

CONSIDÉRANT l'expertise en ce domaine du personnel du centre régional d'archives;

310-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente de services aux termes duquel la Ville de La Pocatière confie au Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation un mandat relatif à la gestion des documents d'archives de la Ville, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense maximale de 14 976 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. - Soutien financier de la Ville - Protocole d'entente

CONSIDÉRANT les services offerts par le Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. aux jeunes Pocatots âgés entre 12 et 17 ans;

CONSIDÉRANT l'implication active de cet organisme dans le milieu, sa participation étroite à divers programmes et services offerts de concert avec la Ville;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir le travail réalisé par ledit organisme;

311-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente aux termes duquel la Ville de La Pocatière s'engage à verser au Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. une subvention de fonctionnement annuelle de 5 000 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Fondation André-Côté - Défi Vélo 2021 - Soutien de la Ville - Protocole d'entente

312-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente qui précise le soutien donné par la Ville de La Pocatière à la Fondation André-Côté pour la tenue de l'édition 2021 du Défi vélo André-Côté, à être tenu le 10 juillet 2021. Au cours de cette édition, le 10^e anniversaire de l'événement sera souligné, ce qui n'a pu être fait en 2020;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense approximative de 5 500 \$, soit environ 3 000 \$ en soutien professionnel et technique et en matériel, et un montant de 2 500 \$ à titre de

soutien financier, incluant une contribution spéciale de 1 500 \$ pour souligner le 10^e anniversaire de cet événement;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

D'AUTORISER le Défi vélo André-Côté à circuler sur le territoire de la Ville, le samedi 10 juillet 2021, à charge de respecter sur tout le tracé emprunté les procédures fixées par le ministère des Transports pour les rues sous sa juridiction;

DE PERMETTRE la sortie, à cette occasion, de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, et d'un membre du personnel des Travaux publics et d'une camionnette avec gyrophare, afin de participer au service d'ordre veillant au bon déroulement de cette activité.

Maison de la famille du Kamouraska – Soutien financier de la Ville - Protocole d'entente

CONSIDÉRANT l'importance que la Ville accorde à la famille;

CONSIDÉRANT que les familles pocatoises profitent des services de la Maison de la Famille du Kamouraska;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir le travail de cet organisme en milieu pocatois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de clarifier la nature du soutien qu'elle entend offrir à l'organisme et ses attentes en retour;

313-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, les termes du protocole d'entente précisant le soutien financier consenti par la Ville de La Pocatière à la Maison de la Famille du Kamouraska, soit un montant de 1 500 \$ par année, pour les années 2021, 2022 et 2023, ainsi que les engagements de l'organisme pour cette période;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Demande d'accréditation - Jardin floral de La Pocatière

CONSIDÉRANT que cet organisme répond aux conditions fixées pour l'admissibilité à cette reconnaissance, et tel que recommandé par M^{me} Anny Morin, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, dans une fiche synthèse datée du 8 décembre 2020;

314-2020 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCREDITER le Jardin floral de La Pocatière à titre d'organisme accrédité sociocommunautaire, en reconnaissance de son action dans la collectivité.

École Sacré-Coeur - Randonnée à vélo

315-2020 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'École Sacré-Cœur à tenir, pour ses élèves de 4^e année, une randonnée à vélo dans les rues de la Ville, aux dates et heures suivantes, savoir : le 7 juin 2021, de 12 h à 15 h 15, ou en cas de mauvais temps, le 14 juin, à la même heure, à charge de respecter toutes les procédures fixées par le ministère des Transports pour une fermeture temporaire de route;

D'AUTORISER la sortie, à cette occasion, de pompiers et de camions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière afin d'agir en soutien au service d'ordre veillant à la sécurité des cyclistes aux principales intersections.

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière - Démission d'un pompier à temps partiel

316-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la démission de M. Claudel Picard à titre de pompier à temps partiel du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, annoncée dans une lettre du 30 novembre 2020, avec effet, ladite démission, à compter de ce jour;

DE REMERCIER M. Picard de son implication au sein de la brigade des pompiers.

Rapport du directeur général en vertu de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

Conformément aux dispositions de l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, M. Cédric Gagnon, directeur général, a déposé à l'intention du conseil la liste des personnes qu'il a engagées, depuis le dernier dépôt d'un pareil rapport, en vertu des compétences qui lui ont été déléguées par le conseil municipal aux termes du règlement numéro 7-2020 sur la gestion contractuelle, sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Contrat de service - Déneigement des rues - Explications par M. Gagnon sur la nature et la portée de l'entente à être signée avec des tiers
- Enseigne de la Ville le long de l'autoroute - Terrain loué du Collège - L'enseigne sera modifiée à l'été 2021
- Règlement sur la circulation et le stationnement - Espaces de stationnement payant - Identification à suivre - Voie prioritaire pour les véhicules d'urgence prévue à l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, en parler au CISSS du Bas-Saint-Laurent

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

317-2020 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 21 h 04.